

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 Juin 2021

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Delphine CHILLET, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Lionel RICHARD, Valérie VENET, Pierre Emmanuel GRANGE ; Guillaume SOUBEYRAND, Eliane MURIGNEUX, Marie Agnès FAYOLLE ; Yoan MAMMERI

### **ÉTAIT EXCUSÉ :** -

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une Secrétaire pris au le sein du Conseil. Adeline DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 Mai 2021**

Le compte-rendu du 20 Mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

- Aménagement du chemin piétonnier

Un travail est en cours avec le géomètre afin de définir les emprises foncières et procéder au bornage précis en fonction de l'aménagement

L'acquisition des parcelles aura lieu courant octobre.

- Gestion du stade 2021-2022 et de la salle omnisports

Une rencontre a eu lieu avec 2 associations, l'AFPC (Foot) et RDM (Rugby des Monts) afin de planifier les activités pour la saison prochaine. Le planning est en cours de réajustement pour libérer des créneaux pour le BUHL et l'accès aux particuliers concernant l'occupation de la salle, et pour l'arrosage du terrain.

- Aménagement dernière pièce complexe sportif

L'entreprise Brunel va démarrer prochainement les travaux concernant l'ouverture du mur pour un coût de 4 560 €.

- Nouvelle organisation salle associative

Un nouveau protocole a été mis en place, de nouveaux documents ont été rédigés en raison de la nouvelle organisation pour la gestion de la salle.

- Une convention de mise à disposition devra être complétée et signée par les parties (organisateur d'évènement/commune)
- Le règlement d'utilisation et une fiche d'état des lieux de la salle sera remis à l'organisateur

➤ Revitalisation centre bourg

Des esquisses ont été remises par le cabinet d'architecte Cornu/Néel et présentées au conseil pour avis.

## **1. DELIBERATIONS :**

### **1°) SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions déposées par des associations, il invite le Conseil Municipal à établir la liste des demandes retenues et à fixer le montant des subventions attribuées au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE** d'allouer les subventions aux associations suivantes :

<b>ORGANISME</b>	<b>Montant voté</b>
APEC DE COISE	500 €
ACPG/CATM	100 €
ADAPEI	150 €
ASSOCIATION CEDO	50 €
ASSOCIATION SOURIRE ET PARTAGE	100 €
ASSOCIATION DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX DE LA LOIRE	150 €
BIBLIOTHEQUE DE COISE (2 € PAR HABITANT)	1 594 €
FOYER CINEMA	100 €
GROUPE DEPRIM'ESPOIR / A VOTRE ECOUTE	40 €
GROUPEMENT DES 4 CANTONS	239 €
P'OSER	150 €
TRETEAUX DU GRAND VAL (ELECTRICITE)	200 €
TRETEAUX DU GRAND VAL	
Part Fixe	1 000 €
Part variable versée sous condition de l'aboutissement des projets	500 €
SOLIDAIR AIDANTS MONT DU LYONNAIS	100 €

**1. DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 à l'article 6574

### **2°) LOCATION DU LOCAL MULTISERVICES – FIXATION DU MONTANT DU LOYER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la cession du fond de commerce du restaurant « Fari-goule et Serpolet », tenu par Monsieur Thierry RUIZ et Madame Catherine VILLARET à Mme FILLION courant Juin.

Monsieur le Maire rappelle que conjointement à ce commerce, un logement est également loué au gérant.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de bail commercial à passer avec Madame DEFAYE épouse FILLON Ethel Chloé, gérante de la SARL KICALA.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le sujet.

**1. LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

- DECIDE de passer un bail commercial, tel que présenté par Monsieur le Maire, avec la SARL KICALA, représentée par Madame DEFAYE épouse FILLION Ethel Chloé, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2021.
- DECIDE que le loyer mensuel sera de quatre cent quatre-vingt-quatre euros et trente-trois centimes HT (484.33 € HT) soit cinq cent quatre-vingt-un euros et vingt centimes TTC (581,20 € TTC) pour le commerce, avec une révision annuelle.
- DECIDE qu'au vu des investissements qui vont être fait par la SARL KICALA il ne sera pas demandé de loyer commercial durant les 2 premiers mois d'exploitation.
- DECIDE qu'un dépôt de garantie, égal à 2 mois de loyer, sera versé par la SARL KICALA.

**2. QUESTIONS DIVERSES :**

**1) *Cyclo des Monts***

12 Juin et 13 Juin. Entre 50 et 60 inscrits.

**2) *Demande d'autorisation de stationnement Monts p'tit panier***

Une demande a été faite par Mr Fabien RIVOIRE. Il souhaite s'installer aux côtés de Monts en Vrac les jeudis à Coise, afin de proposer un point de retrait pour des paniers de produits locaux qui lui ont été commandés en amont.

**3) *CA Centre Socio Culturel.***

Les finances sont bien gérées. De nombreuses activités sont proposées.

**4) *Travaux route de la Vieillère***

Les travaux d'enrochement vont attaquer prochainement.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00H20.

Vu le 11/06/2021,

Le Maire,  
*Philippe BONNIER*

